



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 01 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le 1<sup>er</sup> mars à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle d'exposition de la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Date de convocation du Conseil de Communauté : 22 février 2018,

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
33	24	5	0	4

#### Membres présents :

BAUDEMONT Dominique, BIDAUD Jean-Michel, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence, DOLLEY Alain, FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, GARDELLE Bruno, GLANGEAUD Delphine, LENOBLE Monique, LOURADOUR Patricia, MENUCELLI Thierry, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie, PONS Gérard, POURCHET Pierre, ROGER Edouard, SERRU Marie Claire, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, TERRIER Gilles.

#### Suppléants avec voix délibérative :

TESSIER Marie-Claude suppléante de MUZETTE Thierry.

#### Membres ayant donné pouvoir :

BODIN Pascal donne pouvoir à TERRIER Gilles, CHABANAT Christine donne pouvoir à PONS Gérard, PAQUET Laurent donne pouvoir à CHADELAUD Michel, SIMON Isabel donne pouvoir à PLAZANET Mélanie, VERGNE Didier donne pouvoir à LENOBLE Monique.

#### Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir :

#### Absents :

CAMBOU Stéphane, DEVAUX Nathalie, DUPUY Nathalie, LACOUTURIERE Michel

Secrétaire de séance : PLAZANET Mélanie

---

### AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

#### **Délibération n° 08-2018 : Délégation pour l'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) au SYDED.**

Considérant que depuis le 1er janvier 2011, la réalisation des Programmes Locaux de Prévention Des déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est obligatoire. Ainsi, au cours des cinq dernières années et jusqu'au 31 décembre 2015, le SYDED a construit et animé, pour le compte de ses adhérents, un programme local de prévention des déchets.

Considérant que suite à la parution du décret n°2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux PLPDMA, obligation est désormais faite aux collectivités, ou aux groupements de celles-ci, exerçant la compétence collective des déchets d'élaborer ce genre de programme dans un délai de 3 ans après la date d'entrée en vigueur du décret (soit septembre 2018). Ces PLPDMA sont définis pour 6 ans, puis évalués voire redéfinis tous les 6 ans.

.../...

.../...

Néanmoins, ce texte prévoit également que « des collectivités territoriales et des groupements de collectivités territoriales dont les territoires sont contigus peuvent s'associer pour élaborer un programme commun ».

Considérant que le SYDED, bien que n'ayant pas de responsabilité règlementaire, s'est engagé, auprès de l'ADEME, dans le cadre du projet commun « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (TZDZG) » et, pour lequel, la Communauté de Communes des Portes de Vassivière est déjà partenaire, à définir un PLPDMA en son nom de 2018 à 2021.

Aussi, afin de mutualiser et harmoniser les actions de prévention des déchets au niveau de l'ensemble du territoire du SYDED, il est proposé au Conseil Communautaire de confier au syndicat l'élaboration du PLPDMA couvrant le territoire des Portes de Vassivière et de s'engager pour porter et animer localement les actions de prévention des déchets prévues par ce programme

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- de confier au SYDED l'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés couvrant le territoire des Portes de Vassivière
- de porter et animer localement les actions de prévention des déchets qui seront prévues dans ce programme
- d'autoriser le Président à signer tout document en lien avec l'opération

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures des membres présents.  
Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 05 mars 2018

Le Président,  
Jean Pierre FAYE

Communauté de Communes  
des Portes de Vassivière  
8, rue de la Collégiale  
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le : 13/03/18  
Publié le : 13/03/18

